

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Délibération n° 2022-07-70

Date de la convocation : 10 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de conseillers présents : **18**
Nombre de procurations : **2**
Votes : **20** Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Le seize décembre deux-mil-vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean-Luc, THOUMY Denis, BASTY Jean-Pierre, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan,

Procurations : Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN
Jessica ORIOL procuration à Hélène CROZET

Absents excusés : Olivier LARGERON, Alexandre MASSARDIER, Christian SEUX

Secrétaire : Hélène BESSON

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la demande de Monsieur le Comptable du Trésor, un état détaillé de recettes à hauteur de 581.71 € correspondant à plusieurs titres émis depuis 2016 auprès de différents tiers et qui n'ont pu être recouverts par les services du Trésor Public doit être effacé par la collectivité.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir accorder décharge au comptable et admettre en non-valeurs cette somme répartie comme suit :

- 67.50 € sur le compte 6541 du budget principal
- 343.93 € sur le compte 6541 du budget eau
- 170.28 € sur le compte 6541 du budget assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADMET en non-valeur la somme de 581.71 € répartie comme ci-dessus et AUTORISE le maire à signer les documents afférents.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 17 décembre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20221216-2022-07-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2022

Le Maire
Vincent DUCREUX